



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78
E-mail : fnecfo21@gmail.com

CSA 23 JUIN 2025 DECLARATION DES ELUS FNEC-FP FO

Mardi 10 juin, une AED du collège Françoise Dolto à Nogent (Haute-Marne) est décédée après avoir été poignardée. Ce meurtre a révélé au grand jour la dégradation des conditions de travail des personnels de vie scolaire, notamment les AED. Nous exigeons l'abandon de la proposition de loi Lafon qui prévoit d'autoriser les chefs d'établissements, les adjoints et les CPE à fouiller les sacs des élèves, les transformant de facto en officiers de police judiciaire au mépris de leurs statuts. L'arrêt du contrôle des sacs a été clairement revendiqué par les AED présents à l'audience reçue à la demande de l'intersyndicale jeudi 19 Juin. Ils ont aussi exigé des effectifs renforcés car pour répondre à ces situations, il faut des postes et des moyens pour les AED, mais aussi pour la médecine scolaire, pour l'enseignement spécialisé, les AESH. Lorsque le drame survient, il est trop tard pour pleurer... Or pour la rentrée 2025 l'académie doit rendre 4 postes d'AED ! Inacceptable.

L'ordre du jour porte en partie sur la création d'une grille (indiciaire) académique pour les AED, mais celle-ci est largement insuffisante : en effet, elle reprend celle des AESH (qui n'est déjà pas suffisante), mais en oubliant les 6 années déjà écoulées avant la cédésation ; et les paliers de 3 ans qu'elle présente entre chaque échelon ne seraient même pas automatiques, puisque soumis à un entretien professionnel. FO revendique une grille **nationale** dès la 1^{ère} année de CDD, comme 1^{er} pas vers la création d'un véritable statut de fonctionnaire d'Etat, la cédésation de tous ceux qui le souhaitent et la garantie de réemploi. FO demande un recrutement massif (à commencer par l'abandon des suppressions de postes pour la rentrée 2025).

La question des postes de personnels toutes catégories, sans être à l'ordre du jour de ce CSA, est à l'ordre du jour de tous les EPLE.

Dans le 1^{er} degré, les ajustements ont eu lieu. Au premier CSA-D 21 du oute ouverture d'un côté s'est traduite par une fermeture d'un autre côté (en Côte d'Or, 5 de chaque). Si deux ouvertures ont été concédées ce matin, cela ne suffit toujours pas et le vote unanime contre reste légitime : nous voulons les ouvertures partout où c'est nécessaire, mais que ce ne soit ni au prix d'une fermeture ailleurs, ni au prix d'une densification des effectifs (après plafonnement des GS à 24, il reste des classes à + de 30 dans certaines écoles maternelles). Nous refusons d'indiquer à l'administration où elle peut faire ses coupes, de même que nous refusons de valider celles envisagées au nom du « moins pire ». Le DASEN de Côte d'Or assure que s'il n'avait pas assez de moyens pour ouvrir des classes, il prendra sur la brigade de remplacement. Pour la FNEC-FP FO, cela est inacceptable : la situation du remplacement est déjà catastrophique dans notre département.

La question des postes, c'est aussi celle du nombre insuffisant de places aux concours. FO réitère chaque année sa revendication de recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire. Or cette année, nationalement, seuls 345 candidats aux **concours PE** sont inscrits sur les listes complémentaires contre 1105 l'année dernière soit une baisse de 69% ! Dans notre département, la liste complémentaire compte seulement trois candidats ! Dans **le 2nd degré**, les places au concours de Lettres et de Maths sont insuffisantes pour enrayer la pénurie de profs, que l'académie tente de couvrir par des expérimentations douteuses. Même quand on est déjà prof de quelque chose, qu'on a un petit bagage en littérature, et qu'on a appris par cœur les référentiels de tous les niveaux, on ne peut pas s'improviser prof de lettres. FO demande l'abandon de l'expérimentation, avec l'intersyndicale très large qui a lancé une pétition sur cette revendication.

Dans les collèges et lycées, les collègues découvrent en ce moment comment leur DHG a évolué au cours des ajustements de juin. Non seulement des établissements en grande tension ont reçu un complément de l'ordre du symbolique (5 HSA seulement au collège de Brochon, 6 HSA au collège Carnot), mais en plus d'autres établissements, pourtant entendus sur leurs difficultés, subissent un véritable braquage de leur DHG. 15h retirées au collège de Chevigny, qui voit ses classes atteindre une moyenne de 29,7 élèves ; 16h retirées au collège Montchapet, qui voit ses classes de 5^{ème} grimper allègrement à 32. Partout où il y a des jetons à racler, ce ne sont plus les frères Volfonti mais la DOSEPP qui tient le râteau. Ce matin les enseignants du collège Montchapet étaient rassemblés avec les parents devant le collège, après avoir été assez nombreux à saisir le RSST pour exprimer leur angoisse devant les classes surchargées.

Dans tous les collèges, ce ne sont pas les groupes de besoin qui vont améliorer les choses, alors que les moyens nécessaires à leur mise en place ne sont pas donnés à hauteur de ce qui serait nécessaire, et ponctionnent encore les autres aménagements souhaités. L'IGESR elle-même en tire un bilan désastreux dans son rapport du 17 juin, et incite à abandonner le « modèle actuel ». Pour une fois que nous sommes d'accord avec le ministère...

Alors que la question des **Pactes** est à l'ordre du jour, FO continue à y être opposer, et à revendiquer la réaffectation des moyens du Pacte directement dans les DHG, au cœur de la classe.

Partout, dans ces établissements et d'autres, la grève est à l'ordre du jour des HIS de fin d'année.

L'école élémentaire de Montmuzard était en grève jeudi 19 pour dénoncer leurs conditions dégradées. FO soutiendra tous les collègues qui veulent engager le rapport de force y compris par la grève, jusqu'à la fin de l'année, même sur les examens. Au-delà, FO déposera au Rectorat un préavis de grève pour chaque établissement où se pose la question des conditions de rentrée. FO déposera également à l'échelle départementale une HIS le jour de la prérentrée dans chaque établissement, afin que les collègues qui le souhaitent puissent s'en saisir et discuter de la grève le jour où ils sont censés commencer à accueillir les élèves. Dès la rentrée, FO sera aux côtés des personnels qui décideront de la grève pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

FO revendique l'arrêt des suppressions de postes, la création des postes et places aux concours nécessaires ; le recrutement immédiat de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci ; la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 partout où c'est nécessaire ; la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Concernant la voie professionnelle, depuis la mi-mai, le parcours Y a été mis en place de façons diverses et variées dans les SEP et LP de l'académie. Si le pourcentage d'élèves en entreprise est très variable en fonction des filières ou des établissements, la présence des élèves ayant choisi le Parcours de Préparation à la Poursuite d'Études Supérieures a été presque identique dans tous les établissements. Le taux d'absentéisme n'a fait que croître au fil des semaines. Preuve que cette réforme va à l'encontre des objectifs de Mme La Ministre lors de ses annonces du 05 Juin dernier concernant le Plan Avenir. Pour rappel cette réforme a provoqué la baisse de plus de 100h de cours en enseignement professionnel, ce qui a empêché de nombreux enseignants d'aborder certaines notions du programme et d'en approfondir d'autres. Fort de ces constats, la FNEC-FP-FO de l'académie de Dijon demande le retrait du parcours différencié en Y dès la rentrée 2025, et l'abrogation de la réforme de la voie pro dans son ensemble.

La FNEC FP FO demande aussi **l'abandon du stage obligatoire de 2^{nde}**, censé permettre tout à la fois la fameuse « reconquête du mois de juin », la « dynamisation du lien entre l'école et l'entreprise », et « l'amélioration de l'orientation ». Le tout, évidemment, dans le respect très théorique de la « sécurité physique » de l'élève. Le décès tragique d'un élève de 2^{nde} en stage, à Caen, met en évidence que les stages de 2^{nde} ne garantissent rien du tout : ni des activités intéressantes, ni un encadrement de qualité, ni la sécurité de nos élèves.

En ce qui concerne la requalification des postes administratifs, une question se pose. Lorsque le plan a commencé, on avait dit aux personnels qu'en cas de requalification du poste, il suffisait de passer le concours ou la liste d'aptitude ; si la personne décrochait l'un ou l'autre, elle restait sur son poste. Cette année cependant, les lauréats de concours, réunis en amphitheâtre, se sont vus proposer des postes en fonction de leur classement, ce qui ne garantit plus aux personnels de retrouver leur poste initial requalifié. L'attribution en fonction du classement n'est pas en soi injuste, c'est le changement de règle en cours de route qui l'est. L'amphitheâtre auquel les lauréats du concours B sont convoqués se tient aujourd'hui ! Qu'en est-il de leur réaffectation après concours ?

Enfin, nous constatons depuis quelques semaines une tendance assez forte à nous « inviter » pour rencontrer le directeur de cabinet de la rectrice **à tout propos**, que les questions soient urgentes ou pas... Nous interprétons cela comme une tentative de contournement de la part de l'administration envers les instances départementales et rectorales. Le recours aux GT était déjà la règle, s'ajoutent maintenant des temps d'informations encore moins formels. Cela nous contraint à la cogestion et sature nos forces. Nous ne pouvons l'accepter. Nous voulons à la place des instances dédiées avec PV qui engagent l'administration. Nous voulons conserver le mode d'action qui est le nôtre, celui qui consiste à construire le rapport de force dans les établissements, sur le terrain, avec les collègues, et non à les persuader du bien fondé ou des bonnes intentions du rectorat à leur égard.

Dernier point : nous proposons au vote de ce CSA un vœu pour l'annulation du blâme de la collègue de Sens. *"Les OS siégeant au CSA du 23 juin 2025 demandent la levée de la sanction envers la collègue de Sens à qui il est reproché d'avoir effectué une minute de silence. Cette sanction est disproportionnée."*